



ASSURANCE & SOLIDARITE

Association Loi 1901 – 1^{ère} MUTUELLE COMPLEMENTAIRE SANTE CITOYENNE

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE, ET A MADAME LA MINISTRE DE LA SANTÉ

LOMPRET LE 22 DÉCEMBRE 2019

Madame la Ministre de la Santé,
Monsieur le Président de la République,

Entendez-nous, écoutez-nous, nous avons besoin de vous

Notre système social est en danger, objet de sombres manœuvres politiciennes visant à saboter le pouvoir en place. Les assureurs, appelés par le Président de la République pour participer à l'effort national nécessaire à satisfaire les attentes des français tant en qualité de soins qu'en gains budgétaires, remettent en cause le RAC 0 et programment des augmentations tarifaires visant à satisfaire les appétits de leurs actionnaires.

Cet état de fait était déjà décelable lors du colloque CFR du 28 septembre dernier à l'Assemblée Nationale. Après un exposé remarquable de Madame Anne-Marie Brocas Présidente du Haut Conseil de l'Assurance Maladie sur les réformes du plan Santé 2022, Madame Véronique Casals Directrice de la santé à la FFA annonçait déjà des hausses importantes de cotisation par suite de la mise en place du RAC0 et ce en total retrait des accords pris lors des négociations de mise en place. Séverine Salgado Directrice déléguée de la FNMF tempérerait largement ces propos rejoignant mon analyse personnelle publiée dans la Tribune mensuelle de l'association.

POURQUOI EN SOMMES NOUS LÀ :

Depuis plus de trente ans la complémentaire santé a été un outil largement utilisé par les entreprises et les syndicats pour créer artificiellement des augmentations salariales.

Les assureurs, mutuelles et instituts de prévoyance en ont profité pour organiser une concurrence néfaste à tout équilibre des dépenses de santé. La pratique concurrentielle

d'acquisition de nouveaux clients par des baisses successives des tarifs alors qu'une grande partie des comptes étaient déficitaires, a entraîné un besoin de rentrées de cotisations importantes que tous les porteurs de risque sont allés chercher auprès de tous ceux qui étant exclus des Accords Nationaux Interprofessionnels (retraités, non assujettis aux contrats d'aide à la complémentaire santé) et de fait souscripteurs de contrats individuels.

Les gouvernements successifs ont validé ces pratiques, les écarts se sont multipliés et le trait final fut décoché par François Hollande qui généralisa la complémentaire santé à tous les salariés, laissant pour compte, une fois de plus, tous les retraités auxquels étaient proposées des solutions financièrement inacceptables. Alors que leurs revenus se réduisaient de 50%, le coût de leur mutuelle s'envolait à plus de 300% avec des garanties généralement réduites.

Cette situation m'a encouragé à créer notre association courant 2015 dans le but de mettre en place un contrat collectif citoyen au profit de tous ceux qui adhèreraient à cette démarche innovante qui se différencie par son indépendance totale de toutes ces propositions dites « Mutuelles communales ou départementales » qui se répandaient auprès des communes et départements et qui ne sont que des façades masquant des courtiers et Mutuelles en ignorant les obligations légales pesant sur ces collectivités. Leurs propositions reposent uniquement sur des tarifs tellement attractifs qu'à peine souscrits ces contrats se voient majorés chaque année et quelques fois jusqu'à plus de 70%. Notre modèle qui pour sa part repose sur le bénévolat et une totale indépendance a permis depuis sa mise en place de valider des tarifs stables et équilibrés reposant avant tout sur la réduction drastique des frais de gestion et de commercialisation. Notre analyse portée par notre courtier gestionnaire a permis, à l'annonce du 100% santé, un maintien, à garanties égales, des tarifs en cours et l'élargissement de notre gamme répondant ainsi aux attentes exprimées par nos adhérents lors de notre sondage annuel et de l'assemblée générale.

Alors que la santé est un droit essentiel de notre démocratie, elle ne peut passer outre de la prévention. *Le « 100% santé » a cette vertu de permettre le prévenir pour repousser le guérir ».* La santé doit retrouver l'esprit premier de la mutualité où le seul objectif était l'équilibre des résultats. Aujourd'hui il n'est plus acceptable que seuls 40 à 60% des cotisations soient consacrés au coût de la santé, le reste étant constitué des seules taxes, frais de gestion, frais de commercialisation et rémunération des intermédiaires. L'heure est

venue de rétablir la vérité des prix et un contrôle drastique des frais n'ayant aucun lien avec l'objet de l'assurance.

Seule une Fédération Nationale de Mutuelle Santé Citoyenne indépendante permettra de redonner confiance aux Français et leur permettra d'exprimer leurs attentes. Elle sera autour des tables de négociation en tant qu'arbitre et porte-parole de tous les exclus des accords interprofessionnels de la complémentaire santé. Elle rendra compte de ses actions et des décisions prises.

Il a été demandé aux assureurs, mutuelles et instituts de prévoyance un retour de propositions pour participer à la solidarité tant attendue des Français.

La réponse de certains fait froid dans le dos, Jean-Paul Lacam parlant au nom des institutions de prévoyance propose d'améliorer la lisibilité des contrats et se donne un an de plus pour se mettre en ordre de bataille. Il serait bon qu'il se rappelle les engagements en ce sens de toute la profession depuis plus de deux ans et qui sont restés vaines promesses. 6 mois de travail me semble un délai suffisant pour réécrire une version commune de contrats types et d'une présentation claire permettant la comparaison des formules de garanties proposées par tous les assurés.

Bernard Spitz lui propose une augmentation du plafond de l'ACS, a-t-il pris connaissance de la mise en place en septembre prochain de la CMU+ qui fait partie de la loi de finance de la Sécurité Sociale 2019 ? Halte à toutes ces annonces qui frôlent les fake-news. Même remarque à Jean Leonetti qui annonce une augmentation de 9% des cotisations pour donner suite au 100% Santé. Ce n'est pas avec de telles absurdités qu'il redonnera le moindre crédit à son parti alors qu'en dans la même déclaration il parle d'un plus 47% au fil des deux dernières mandatures.....

Que dire également de nos Sénateurs qui avaient osé voter dans la loi de finance 2019 une augmentation de la taxation des complémentaires santé. Stop à cette façon honteuse de pratiquer la politique, il est temps de passer aux réformes de nos deux assemblées, nos représentants sont là pour être les garants de la démocratie, non pas pour saboter le fonctionnement de nos institutions. Merci à vous Madame Busyn d'avoir rejeté d'emblée ces amendements dès le début des travaux de l'Assemblée Nationale en deuxième lecture.

Les propositions promises par les acteurs de la complémentaire santé viennent de vous être remises.

Quoi de neuf dans cette lettre d'intention :

- Neutralisation exceptionnelle des augmentations annoncées sur les seuls contrats ne prenant en charge que le seul ticket modérateur. Cela représente bien peu de bénéficiaires potentiels la plupart des contrats du marché comportant la couverture de dépassements d'honoraires
- Renvoi de la balle de la réduction du taux de taxes sur les contrats
- Accélération de la mise en œuvre du RAC 0 encore une autre manière d'émettre des effets d'annonce dont ils ne sont pas les détenteurs des clés de mise en place. Il leur sera facile de maintenant renvoyer la responsabilité des délais aux autres intervenants, pouvoirs publics, assurance-maladie, professionnels de santé.
- FFA et Mutualité Française mettent encore prévention et éducation thérapeutique. Leur dernière promesse qui ressemble à un puissant somnifère est leur promesse d'aller au contact des 36 millions d'adhérents et plus généralement l'ensemble des citoyens pour débattre..... Voici des dizaines d'années qu'ils disent écouter sans entendre et ce au travers de colloques professionnels où chacun ne défend que ses propres intérêts.

NOS PROPOSITIONS POUR UN ACCÈS AUX SOINS RETROUVÉS :

Comme je le revendique depuis plusieurs mois il est temps de reconnaître nos actions citoyennes, tendez-nous la main, nous serons d'honnêtes participants à toutes les réflexions concernant la santé et sa couverture assurantielle, notre action n'est pas inflationniste et s'inscrit avant tout dans le droit au traitement égalitaire qui est notre credo, les retraités ont eux aussi droit à être représentés auprès des instances dirigeantes de la nation.

Quelles sont nos principales revendications exprimées par notre millier d'adhérents :

- Échanger avec les instances en charge de la santé tout comme les représentants patronaux et salariaux,
- Participer aux réformes visant à normaliser l'écriture des contrats complémentaires santé et les montants des garanties,

- Encadrer toute commercialisation y compris le démarchage web et téléphonique,
- Encadrer les coûts de gestion et commerciaux
- Participer à toute réforme qui modifierait les acquis,
- Rétablir l'égalité fiscale avec les salariés et travailleurs indépendants par la mise en place d'un crédit d'impôt
- Baisser la taxation des contrats de mutuelle santé collectifs citoyens responsables.

Au moment où le besoin d'élargir la gouvernance participative est pressant, je compte sur votre assentiment pour obtenir reconnaissance de notre fédération et mettre en place les passerelles nécessaires qui permettront aux seniors de prendre en charge leur avenir et leur droit aux soins de qualité.

Veillez croire, Madame la Ministre et Monsieur le Président de la République, en mon profond dévouement et en tout mon soutien dans ces périodes porteuses de réformes urgentes et nécessaires.

Joël Vernier

Président fondateur de l'Association « Assurance&Solidarité »

19 avenue des Templiers 59840 LOMPRET – 06.61.79.54.47.


<https://assurancesolidarite.fr>